

SÉANCE extraordinaire

Le 11 septembre 2024

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Chandler tenue le 11 septembre 2024, à 12 h 00, en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville sis au 35, rue Commerciale Ouest, Chandler.

SONT PRÉSENTS : Monsieur Gilles Daraïche, maire, mesdames les conseillères Josée Collin et Meggie Ritchie et messieurs les conseillers Pierre-Luc Arsenault et Gaétan Daraïche.

EST ÉGALEMENT PRÉSENT : Monsieur Roch Giroux, directeur général et greffier.

Sont absents : Messieurs les conseillers Raynald Leblanc et Bruno-Pierre Godbout.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - VÉRIFICATION DU QUORUM

240911.291 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO V-262-2024 CONCERNANT LA RÉALISATION DE TRAVAUX CORRECTIFS D'ASPHALTAGE SUR CERTAINES ROUTES MUNICIPALES, ET AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT N'EXCÈDENT PAS 2 733 092 \$ À CES FINS

ATTENDU QUE la Ville de Chandler souhaite réaliser certains travaux correctifs d'asphaltage sur plusieurs de ses routes municipales ;

ATTENDU QUE les coûts relatifs à ces travaux sont estimés à 2 733 092 \$;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 9 septembre 2024 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Josée Collin, appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraïche et unanimement résolu que le règlement portant le numéro V-262-2024 soit et est adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240911.292 AVIS DE MOTION – ADOPTION D'UN RÈGLEMENT CONCERNANT LA DIMINUTION DE LA LIMITE DE VITESSE SUR CERTAINES ROUTES MUNICIPALES

AVIS DE MOTION est donné par madame la conseillère Josée Collin qu'il y aura adoption règlement concernant la diminution de la limite de vitesse sur certaines routes municipales

Le projet de règlement est déposé pour étude et sera dispensé de lecture lors de son adoption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240911.293 APPROBATION - PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (PIIRL) 2024 2027

CONSIDÉRANT que ce Conseil a pris connaissance du plan d'intervention déposé par la MRC du Rocher-Percé dans le cadre du plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) 2024 2027 ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et unanimement résolu que ce conseil approuve le plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) 2024-2027, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240911.294 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – NADEAU MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION INC. – MOBILIER URBAIN

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault et unanimement résolu que ce conseil approuve le paiement de la facture numéro 1207953, au montant de 2 319.45 \$, toutes taxes incluses, à Nadeau Matériaux de Construction Inc., dans le cadre du projet de balançoire et de pergolas pour le parc de la résidence pour aînés, quartier St-François.

Il est également résolu que ce montant soit prélevé du règlement d'emprunt numéro V-256-2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240911.295 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – MAURICE GOUPIL 2014 INC – MOBILIER URBAIN

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et unanimement résolu que ce conseil approuve le paiement de la facture numéro 0405864, de Maurice Goupil 2014 Inc., pour l'achat de matériaux dans le cadre du projet de balançoire et de pergolas pour le parc de la résidence pour aînés, quartier St-François.

Il est également résolu que ce montant soit prélevé du règlement d'emprunt numéro V-256-2023.

Madame la conseillère Josée Collin se retire de la décision.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240911.296 RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES DÉCHETS

**SOLIDES DES ANSES – ACHAT DE LOT POUR PROJET
D'AGRANDISSEMENT DU SITE DE L'ÉCOCENTRE DE
GRANDE-RIVIÈRE – PAIEMENT DES FRAIS D'HONORAIRES
PROFESSIONNELS SELON LA QUOTE-PART – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT que la *Régie intermunicipale de Traitement des Matières résiduelles de la Gaspésie* (RITMRG) recommande à la *Régie intermunicipale de Gestion des Déchets solides des Anses* (RIGDSA) d'acquérir une parcelle du lot 4 857 974, d'une superficie approximative de 8500 mètres carrés, pour agrandir le site actuel de l'écocentre de Grande-Rivière et ce, afin d'optimiser ses opérations de tri des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance de la promesse d'achat et du projet d'agrandissement du site de l'écocentre de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides des Anses;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault et unanimement résolu que ce conseil accepte de défrayer selon le principe de quote-part, ce qui représente 62,4 % pour les frais et les honoraires professionnels d'arpenteur et de notaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240911.297 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

madame la conseillère Meggie Ritchie propose la levée de l'assemblée à 12 h 13.

VILLE DE CHANDLER

Gilles Daraïche
Maire

Roch Giroux,
Directeur général et greffier